

# ULM info



**Redevances**



**La liste des instructeurs**



**la carte VFR 2005**



# » Tous Ensemble !

**L'Assemblée Générale du 19 Mars a élu pour quatre nouvelles années le Comité Directeur qui est composé harmonieusement d'anciens élus et de nouveaux membres issus de nos Associations et de nos Comités Régionaux. Ces bénévoles de terrain se sont immédiatement mis au travail pour mettre en œuvre la politique massivement entérinée par les représentants présents des pilotes d'ULM.**

**C**es membres n'ont pas été élus pour les honneurs, ni pour la frime, mais pour mener cette politique avec efficacité et détermination, le maintien de notre réglementation ULM tant sur le plan national qu'europpéen en restant l'axe principal. Nous devons donc, demain comme hier, scrupuleusement veiller à ce que les spécificités ULM ne subissent aucun dommage, aucune atteinte, aucune parcellisation, aucune appropriation. En effet, le développement de notre activité ULM nous appartient ; et il nous appartient d'encadrer notre croissance avec mesure, esprit de responsabilité et détermination.

Le grave problème des « redevances DGAC » qui concerne aussi bien nos élèves, que nos associations, nos constructeurs ou nos écoles d'instructeurs, ainsi que celui de la poussée de certains constructeurs étrangers pour faire admettre par l'EASA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) des ULM plus lourds et complexes, constituent deux sujets d'actualité parmi les plus préoccupants ; ils doivent dès lors mobiliser toutes nos énergies, nos compétences et nos volontés.

### Le combat de chacun

Mais bien entendu nous ne pouvons qu'être tous partie prenante aux actions fédérales. Certes, la mission première de vos élus est de vous représenter aux plus hauts niveaux de l'Etat et des institutions européennes ainsi que de faire valoir notre conception de l'ULM et notre droit à exercer notre passion du Vol Ultra Léger Motorisé dans les meilleures conditions possibles. Cependant, notre Fédération étant avant tout une « Association », c'est-à-dire une « Union » entre pilotes, dans le but de défendre un intérêt commun, elle ne doit pas être confondue avec une Société dont chacun attendrait passivement une simple prestation de service. Chaque membre de cette « Union » a un rôle essentiel et déterminant à jouer, à son niveau, dans la défense de l'intérêt commun. Cela ne doit échapper à personne.

Voici alors tout le sens qui a été donné à la mobilisation autour de la pétition contre les redevances de la DGAC qu'avec l'ensemble des Fédérations aéronautiques françaises, dans le cadre du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques), la FFPLUM a engagée, en demandant à chacun d'entre vous de réaliser une action concrète ; sans votre implication effective et massive cette action aurait par avance été vouée à l'échec.

Nous nous appliquons par ailleurs à dynamiser les Comités Régionaux, car dans le cadre de la décentralisation en marche les pouvoirs de décision et les financements glissent irrémédiablement vers les départements et régions. Il est ainsi de l'intérêt des associations aéronautiques de créer sur les bases, terrains et aéroports des unions de défense propres à engager des actions auprès de leurs élus locaux. A propos de ce problème particulier, les Fédérations aéronautiques du CNFAS s'apprentent à unir leurs compétences, leurs ressources humaines, intellectuelles, financières et juridiques pour soutenir leurs associations dans un combat qui prendra dans les années qui viennent une importance aiguë.

### La réussite de tous

Vous l'aurez compris, je souhaite placer chacun d'entre nous devant ses responsabilités ! Il n'y aura pas dans les mois futurs, d'un côté les membres du Comité Directeur de la FFPLUM, de l'autre les pilotes. La réussite de nos actions passera obligatoirement par la prise de conscience des enjeux et la volonté de chacun d'agir à son niveau.

Ceux qui penseraient que la Fédération ne sert à rien ont tort et l'actualité est bien là pour les appeler à la raison. Ceux qui penseraient à l'inverse que les membres du Comité Directeur fédéral pourraient à eux seuls régler tous les problèmes ont également tort... Il n'y a pas de fatalité, mais tout simplement des énergies à fédérer, à réveiller, à mobiliser. Nous vivons dans une société où comptent pour beaucoup « les rapports de force ». C'est ainsi ! Montrons donc notre force lorsque cela est nécessaire.

Alors, répondez présents lorsque nous sollicitons votre participation... et n'hésitez jamais à prendre des initiatives pour préserver notre « LIBERTÉ » de voler.

Ce n'est que tous ensemble que nous réussissons !

A très bientôt en vol et sur nos terrains, et n'hésitez surtout pas à nous rendre une visite amicale sur les étapes du Tour ULM 2005.

Très beaux vols cet été.

**Dominique Méreuze**  
Président de la FFPLUM

# Pétition Redevances :

**première  
manche  
gagnée !**

A l'occasion de la venue du Premier Ministre au salon du Bourget, il nous a été confirmé que son cabinet avait demandé à la DGAC de ne pas appliquer en 2006 le principe des redevances pour services rendus, que cette dernière envisage de nous imposer.

Quelques commentaires à chaud :

- La détermination sans complexe engendre la réussite ;
- Il faut continuer à entreprendre nos actions dans le cadre du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives) quand les sujets sont communs aux Fédérations (exemple des terrains) ;
- La mobilisation véritablement remarquable des pilotes de la FFPLUM dans l'opération "Pétition", avec un taux de retour de près de 50% à ce jour, alors que la campagne n'est pas encore terminée ;

- L'implication et le soutien sans faille du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

C'est une première manche !

La DGAC n'a en effet, a priori, pas encore intégré le principe même de "l'exonération" des redevances pour l'Aviation Sportive et de Loisir (il ne s'agit que d'une suspension des décrets pour 2006).

Au moment de reprendre les discussions la DGAC doit savoir que la détermination et la combativité de l'ensemble de la communauté aéronautique sont intactes !

La campagne de pétition est donc toujours d'actualité.

Dominique Méréuze

**Rendez-vous sur  
le site fédéral  
pour connaître  
les dernières  
informations.**



## Tous ensemble !

l'éditorial

2



## Agenda

en bref, les événements à retenir

3



## Blois

les dernières consignes

5



## Infos

sécurité, réglementation, infos pratiques

6



## Assemblée Générale

les rapports moral et financier

12



## L'affiche

le parachute et sa commande au sol et en vol



16



**La liste des instructeurs par département**

20



**Inauguration au club ULMPuls à Ponçay**

21



**Liste des terrains la carte VFR 2005 et les plates-formes**

22



**Visite de la BA113 de St. Didier**

23



**Baptêmes ULM restez prudent !**

24



**Lu pour vous**

25



**Le Tour ULM 2005**



14

**la boutique fédérale  
nouvelle collection**



Ulm Info est la revue de la Fédération Française de Planeur Ultra Léger Motorisé.  
**FFPLUM**  
96 bis, rue Marc Sangnier  
94704 Maisons-Alfort cedex  
Tél. 01 49 81 74 43  
Fax. 01 49 81 74 51  
courriel [ffplum@ffplum.com](mailto:ffplum@ffplum.com)  
site [www.ffplum.com](http://www.ffplum.com)

**Abonnement annuel 2005 (7,56 €)**  
La revue vous sera envoyée à compter de votre adhésion et durant la période de celle-ci.  
Si vous prenez votre adhésion et votre abonnement en cours d'année et que vous souhaitez recevoir les numéros du début de l'année, demandez-les à la FFPLUM.  
S'ils sont toujours disponibles, nous vous les enverrons.

**Directeur de la Publication**  
Dominique Méréuze

**Rédacteur en Chef**  
Sébastien Perrot

**Crédit Photos :** Philippe Bellecroix & Philippe Thomas ; Illustration de couverture.

**Contact publicité** Sébastien Perrot

Imprimé en France. 9000 ex.  
Ulm Info / © Tous droits réservés. 06.2005



### ►► Rassemblement des femmes pilotes d'Ulm

En Beaujolais 2 et 3 Juillet 2005  
Aérodrome de Villefranche Tarare (69).

2<sup>e</sup> Rassemblement national des Femmes Pilotes (et copilotes) d'Ulm, après le succès du 1<sup>er</sup> rassemblement en 2004, voilà une nouvelle récidive sympathique et qui plus est au cœur du Beaujolais et de ses spécialités... à déguster avec modération et le soir après les vols ! Soirée festive organisée par des femmes pour des femmes... mais que les mâles se rassurent ils seront aussi les bienvenus!

Organisation et renseignements : Monique Bouvier 06 62 85 07 40 et site d'infos sur la manifestation et inscriptions : <http://ulmfemmes.site.voila.fr> et [www.ulm-rhonealpes.fr](http://www.ulm-rhonealpes.fr)



### ►► 5 au 17 novembre 2005

Sud Tunisien :  
2<sup>e</sup> édition du raid Paramoteur "des Aïrs d'Aventures".

### ►► 23 - 25 septembre 2005 Coupe Icare à Lumbin / St Hilaire du Touvet (38)

Cette année encore une piste ULM temporaire (de 200m donc courte) sera ouverte à Lumbin par votre Comité Régional spécialement à votre attention, pour vous permettre de vous rendre en vol à la coupe Icare, la plus grande fête mondiale du vol libre. Accueil et navette gratuite pour les pilotes souhaitant se rendre au salon à St Hilaire du Touvet. De plus cette année il sera également possible de découvrir en vol les dernières nouveautés des constructeurs de pendulaires présents.



Renseignements :  
Tél. 06 07 03 80 88

Informations et consignes d'arrivée sur le site du Comité Régional Rhône Alpes :

<http://www.ulm-rhonealpes.fr>  
et <http://www.coupe-icare.org/>

### ►► 09 juillet 2005 Vol et atterrissage sur St Exupéry (69)

Encore une récidive face au succès des précédentes éditions, et à la demande de ceux qui n'y étaient pas. Toujours au départ de la Tour du Pin, nous retournons faire un posé à St Ex, avec la contribution de la DAC Centre Est et de la CCI de Lyon, et probablement une nouvelle surprise pour les mordus de mécanique... à confirmer. Le nombre d'équipages étant limité à une douzaine, la priorité d'inscription sera donnée à ceux qui n'ont pas pu participer aux précédents vols.

Contact : Louis 06.07.03.80.88 [secretaire@ulm-rhonealpes.fr](mailto:secretaire@ulm-rhonealpes.fr)

**Dim. 18 Septembre**  
De 9h à 16h.



### Compétition amicale ULM le 18 septembre 2005 sur l'aérodrome de Salon / Eyguières

Contact Exposants = CORULM, chez Jean Marie Le Club NOSTRADAMUS organise une compétition amicale ULM le 18 septembre 2005 sur l'aérodrome de Salon/Eyguières LFNE 246 ft.

Tous les clubs qui désirent participer à cette compétition ou pilotage, paëlla et rigolade seront au RDV, peuvent d'ores et déjà réserver cette date et faire connaître cette manifestation à tous leur pilotes. En espérant vous voir nombreux ce jour là.

►► Contact : Christian MONTAGNIER - Tél. 04 90 53 06 52 [christian.montagnier@planetis.com](mailto:christian.montagnier@planetis.com)

### ►► PORTES - OUVERTES Le 3 Septembre 2005 à l'ULM BRIGUEIL LE CHANTRE

Promenade et découverte de la région vue du ciel, école en relation avec Monsieur ANNEQUIN Christian - CHATEL/ULM. Coordonnées : 05 49 45 66 12 / 05 49 91 37 86 Port. 06 66 30 64 50 P.S : Hangar disponible pour les ULM

### ►► Samedi 10 Septembre sur l'île d'Oléron

Aérodrome de St Pierre d'Oléron ( LFDP ) 45 57 33 N - 001 18 58 W contact 120,20  
Lors de la dernière réunion du CRISA (Conseil Régional Interfédéral des Sports Aériens) Poitou-Charentes le Comité Régional ULM a été chargé d'organiser la première Rencontre Aéronautique interfédérale du Poitou-Charentes. Toutes les fédérations aéronautiques Régionales seront présentes sur l'île pour ce grand rassemblement amical.



COMITE REGIONAL ULM Poitou-Charentes  
06 07 25 56 04 - 05 49 28 18 29 - 05 49 28 02 47  
Pierre-Henri LOPEZ (Président)  
L'Erable - 79260 ROMANS

www.rsafrance.com

**LEGEND' AIR**  
38<sup>e</sup> rassemblement européen d'avions de construction amateur et d'avions de collection

15, 16 et 17 juillet 2005  
Aérodrome de Nevers Fourchambault (FQO)

meeting LE 17 JUILLET  
**NEVERS**

Plus LA NEVRE TERRE DE PERFORMANCES



## Venir en vol à Blois

### → Avant de partir

- Consulter le SUP AIP spécial Blois 2005 (Supplément aux Publications d'Information Aéronautique) sur le site du SIA (Service Information Aéronautique) <http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>
- Consulter Vol moteur du 15 Août, les revues aéronautiques, le site <http://www.ulmblois.com> pour les créneaux d'arrivée (vert=OK) et les dernières CONSIGNES.
- **L'assurance est obligatoire** sur la manifestation. N'oubliez pas votre attestation d'assurance sinon, vous devrez en prendre une temporaire ( env. 20 € ) pour pouvoir redécoller avant la fin de la manifestation.

### → En vol

- Répondeur automatique d'information sur **127.350 MHz**. La fréquence **123.250** sera attribuée au rassemblement pour ce week-end. Se mettre en écoute sur cette fréquence après avoir pris connaissance des informations aéronautiques sur 130.200, ne pas faire de procédure radio de tour de piste.
- Prévoir éventuellement un déroutement sur Amboise-Dierre (LFFE, N472029 ; E000533 ) ou autre.
- Une verticale du Secteur Sud (ULM) est possible pour vérifier le sens du "Té", sans survol du public. Ne pas poser trop court pour limiter la durée de roulage, s'arrêter si possible au milieu ; libérer la piste rapidement en suivant les indications pour rejoindre le parking ULM.

### → Au Sol

- Lors de votre arrivée en vol, on vous donnera une "fiche d'arrivée". En présentant cette fiche ainsi que votre brevet de pilote ULM et votre assurance R. C. individuelle, vous obtiendrez un badge pilote à l'accueil Pilote.
- Réservez votre repas du Samedi soir sous le grand chapiteau.
- Un camion citerne sera en mesure de fournir tout le carburant nécessaire, (AVGAS-100II) il sera mis en place à l'entrée du parking visiteur. (AVIREX nous informe qu'il n'y a pas d'inconvénients pour les moteurs Rotax 2t ou 4t)
- Faire l'avitaillement à votre arrivée.



*En tout état de cause les 500 machines sans frais imposent une logistique importante. Sachez être patient. Nous faisons tous nos efforts.*

# BLOIS

LE BREUIL  
WWW.ULMBLOIS.COM

## 25<sup>E</sup> SALON & RASSEMBLEMENT EUROPÉEN DE TOUT L'ULM

LFOQ  
N 47° 40 44  
E 001° 12 38

**800 ULM**      **3 & 4 SEPTEMBRE 2005**  
**130 EXPOSANTS**

PRÉSENTATION ET ESSAIS EN VOL  
RÉTROSPECTIVE / FÉDÉRATION / ANIMATION  
SALON DE L'OCCASION ET PIÈCES DÉTACHÉES

32<sup>e</sup>  
coupe  
icare



22 au 25  
septembre  
2005

Saint Hilaire du Touvet - Lumbin

## Ekolot JK 05 Junior



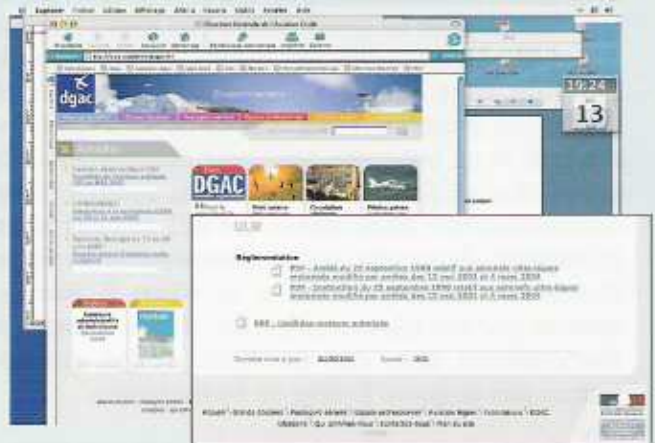
**Interdiction de vol**

### → DGAC



Un onglet "NAVIGABILITE" a été créé sous le titre AVIATION LEGERE du site [www.dgac.fr](http://www.dgac.fr). Pour l'instant, seules quelques informations y figurent :

- réglementation.
- arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux aéronefs ultra-légers motorisés modifié par arrêtés des 15 mai 2001 et 4 mars 2004.
- instruction du 23 septembre 1998 relatif aux aéronefs ultra-légers motorisés modifié par arrêtés des 15 mai 2001 et 4 mars 2004.
- liste des moteurs autorisés.



## ULM P130



et  
P320



### → Sécurité

Consignes de navigabilité P. 130 et P. 320.

Date d'insertion : 11 mai 2005 -

La DCS/NO/NAG précise les consignes de navigabilité des ULM P130 et P320.

#### Pour les P 130 :

Tous les ULM renforcés par la modification AJP 02 et PMSP 130 UL sont autorisés de vol sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues par la consigne de navigabilité édictée le 16 juin 2004 et adressée le 29 juin 2004 à la FFPLUM .

#### Pour les P 320 :

Aucune modification n'ayant été proposée globalement, l'interdiction de vol sera levée individuellement après une déclaration de modification du postulant adressée à la DGAC/DCS/NO/NAG.

Contact : DCS/NO/NAG  
Pascal DAUPTAIN  
50 rue Henry Farman - 75720 PARIS CEDEX 15  
Fax : 01 58 09 43 47  
E-mail : [pascal.dauplain@aviation-civile.gouv.fr](mailto:pascal.dauplain@aviation-civile.gouv.fr)

### → Statistiques 2004

L'ensemble des accidents 2004 par type d'appareil est en ligne sur le site fédéral (page d'accueil en bas à droite). [www.ffplum.com](http://www.ffplum.com)



En juin 2005, nous déplorons 5 morts depuis le début de l'année.

### → Mémo Sécurité

Vous allez recevoir durant l'été le Memo Sécurité édité par la FFPLUM.

32 pages d'informations primordiales et essentielles.



### → Erratum ULM Info n°51

Liste des clubs : Ecole MosAiles Parapente, Paramoteur et Cerf-volant

Michel Schatz  
51 rue de la gare - 57330 Zoufftgen

Tél. 00 33 (0)6 81 202 203  
Fax. 00 33 (0)3 82 83 44 57  
[info@mosailes.com](mailto:info@mosailes.com) - [www.mosailes.com](http://www.mosailes.com)  
Coordonnées GPS :  
N 49° 27' 17,9s / E 06° 07' 52,3s





ONNAUX!

19 MAR 05 11:22

BIENVENUE

A LA DGAC

# » Rapport Moral de l'année 2004

**Nous voici donc arrivé à la fin du mandat que vous avez confié à notre équipe en 2001. Bien entendu, la question se pose de savoir si nous en avons fait bon usage et si nous avons été dignes de la confiance que vous nous avez faite. Regardant en arrière et remontant jusqu'en 1998, année de mon premier mandat, je ne peux que constater objectivement le grand chemin parcouru depuis cette époque et les transformations importantes qui ont marqué notre Fédération. Je ne vais pas vous imposer la litanie de toutes ces actions depuis 4 et même 6 années, menées par des bénévoles qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, dans des conditions et des circonstances pas toujours faciles ou confortables.**

Fort de sa représentativité (10 000 adhérents en 2004 contre 4 500 en 1998), respectée par les pouvoirs publics, les administrations et les autres fédérations aéronautiques, reconnue pour son opiniâtreté, sa fermeté et sa détermination dans la défense des intérêts de ses clubs, de ses organismes de formation et de ses pilotes, notre Fédération compte aujourd'hui et pèse de tout son poids dans le paysage aéronautique tant national qu'international. Personne ne la conteste, ni en interne ni en externe. Nous avons su également nous adapter en terme administratif et de communication moderne dont on nous envie les outils : ULM Info, le Site Fédéral, la lettre électronique, les médias aéronautiques.

Nous tenons par ailleurs à être très réactifs, lorsque cela est nécessaire, (accident du Mirage – Redevance DGAC) aussi bien en direction des pilotes pour leur information qu'en direction des administrations civiles ou militaires. Notre souci de la sécurité nous a fait développer les commissions enseignement et sécurité des vols, enviées par des fédérations plus importantes que la nôtre. Nous avons fait preuve de notre volonté d'aller de l'avant dans ce domaine par la création et la mise en place des labels écoles et montagne, qui font appel à l'esprit responsable de nos instructeurs. Dans le cadre des services rendus aux adhérents, le soutien juridique et la proposition faite à chacun de bénéficier d'un produit « assurance » que je pense attractif, concurrentiel et très performant sur le plan des garanties, sont des progrès sensibles et peuvent être portés au crédit des objectifs atteints. La FFPLUM est en outre partie prenante dynamique et même déterminante au sein du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques), de l'UFEGA (Union des Fédérations Gestionnaires d'Assurance) et de l'EMF (European Microlight Federation).

Et puis surtout l'essentiel : le maintien à ce jour de notre réglementation ULM, grâce à un combat pour ainsi dire quotidien, tant au niveau national qu'international. C'est bien l'essence même de l'existence de notre fédération que de faire en sorte que nous puissions continuer à voler dans des conditions et sous un régime que les autres activités aéronautiques nous envient. Ce n'est pas, je vous l'affirme, le combat le plus facile. Vous en êtes conscients. Est-ce à dire que tout est parfait à la FFPLUM ? Est-ce à dire qu'il n'y a plus matière à progresser, à se battre, à s'améliorer ? Certainement pas.

Nous devons faire face à plusieurs enjeux :

#### Maintien de la réglementation

Le maintien de notre réglementation ULM avec détermination, tant

sur le plan national qu'Européen. Sur ce dernier point, notre volonté dans ce sens a été déterminante lors de la dernière réunion des délégués de l'EMF, face aux pays et organisations qui souhaitent une évolution vers le haut pour satisfaire leurs intérêts financiers ou ceux de leurs constructeurs. Une première bataille remportée n'est pas la guerre gagnée et il nous faut rester sur nos gardes.

#### Sécurité

Faire baisser le taux d'accidents par une étude toujours plus affinée de leurs causes, par des propositions propres à y remédier, par la promotion d'un enseignement de qualité et une formation également de qualité de nos instructeurs.

#### Communication

Une communication toujours plus moderne, complète et réactive vers nos clubs, nos pilotes, les médias aéronautiques, en portant cependant un effort particulier sur la presse généraliste nationale qui méconnaît totalement notre activité. Ce dernier point n'est pas simple.

#### Modernisation

La modernisation de l'administration de notre siège, certes efficace, mais qui doit faire face à des changements radicaux de mode de travail, avec notamment la généralisation de l'informatique et l'arrivée quotidienne et massive de mails, dont par ailleurs les auteurs exigent aujourd'hui des réponses immédiates.

#### Maîtrise des coûts

Les deux derniers points nous obligent (communication et administration) à faire des choix douloureux pour une parfaite maîtrise des coûts dont certains nous sont imposés et nous laissent peu de marge de manœuvre (charges sociales en augmentation, augmentation de l'imprimerie, des affranchissements, des tarifs des matériels, abonnement et fournitures informatiques, etc ...) Si certains se demandent encore pourquoi nous proposons une augmentation du coût des licences au niveau du simple indice de la hausse du coût de la vie, c'est qu'ils n'ont jamais été responsables d'une entreprise ... et de ce point de vue, la FFPLUM étant devenue une entreprise, elle n'échappe pas aux problèmes que connaissent et dénoncent aujourd'hui une majorité d'entreprises privées.

#### Sport

Le soutien à nos équipes de France qui au plan national et international sont votre vitrine en terme de dynamisme et de compétence. Par leurs résultats, nous imposons notre identité et notre prééminence dans l'environnement aéronautique. Cette image est essentielle et va au-delà des médailles de nos champions. Cette année, les championnats du monde à Levroux devront démontrer notre savoir-faire et redorer le blason non seulement de la compétition, mais de l'activité elle-même et de ses capacités à faire face aux enjeux organisationnels et techniques, après les déboires d'une organisation totalement déficiente l'an dernier des championnats d'Europe au Portugal. Les médias et les administrations se font en effet en général une idée des capacités d'une activité à bien se gérer et se développer sur le succès ou l'insuccès de telles organisations. En ce qui concerne nos équipes françaises, un nouvel organigramme, un nouveau mode de fonctionnement, de nouvelles méthodes de travail et d'entraînement ont été pensées et mises en place ... avec l'espoir de bons résultats à Levroux en Août 2005.



## CNULM

Le CNULM (Centre National ULM) est également un sujet sensible, et le Comité Directeur n'a pas voulu éluder plus longtemps le problème. Les structures, son fonctionnement, ses statuts, ses missions qui étaient pertinentes en 1994, ne sont plus adaptés aux évolutions de la législation du travail, de la réglementation des entreprises, aux orientations également de nos ministères en terme d'aides et de subventions. A l'issue d'un audit, avec l'aide d'un cabinet d'expertise comptable et d'un cabinet d'avocat, différentes solutions sont en cours d'étude et des décisions devront être prises dans les semaines qui viennent, tout aussi douloureuses qu'elles puissent être. Une chose est certaine, le CNULM ne peut continuer à fonctionner en l'état.

## Redevances

Si le principe même de ces redevances (payer pour un service qui n'apporte rien de plus que ce qui était offert auparavant) est déjà contestable, le niveau de celles-ci est intolérable à ce stade du projet. Elles mettent en péril réel la pérennité de nos écoles d'instructeurs (sans formation d'instructeur, pas d'instructeur, plus d'élèves, plus de développement de l'activité et même régression) et l'activité aéronautique sportive et de loisir dans sa totalité. Fédérations, organisations et syndicats concernés se sont unanimement opposés aux projets de la DGAC. Nos fédérations ont demandé des rendez-vous aux Ministres des Transports et des Sports, sollicitant leur arbitrage. Le premier rendez-vous se déroulera cette semaine au Ministère des Transports. Notre position est celle d'obtenir l'exonération pour l'aviation légère sportive et de loisir, autorisée par les textes. Et si des redevances devaient être tout de même perçues par la DGAC, elles ne pourraient l'être qu'à un niveau supportable par nos structures et nos pilotes. Nous sommes dans la tourmente et croyez que nous sommes déterminés. En cas d'insuccès de nos demandes légitimes, il faudrait envisager des actions plus directes du type motions et pétitions de nos pilotes adressées à nos ministres, parlementaires, sénateurs, etc (cf. "Edito", page 1 et "Lu pour vous")

## Espaces Aériens

Les espaces aériens dans le cadre du ciel unique Européen. Si nous ne faisons pas suffisamment entendre nos voix de pilote d'aviation légère, les classements et reclassements ne laisseront plus aux VFR, avec vols sans radio ni transpondeurs qu'une portion congrue. Il s'agit dans ce domaine de jouer le jeu de l'unité et du front commun de l'ensemble des fédérations, car bien entendu dans ce domaine, qui nous concerne tous, la seule FFPLUM ne ferait pas le poids. Sachons être pragmatique et unir nos forces. Plus de ciel, plus de vol.

## Fermeture des terrains

Dans le même registre de la lutte toutes forces unies, la fermeture des terrains. C'est un combat très complexe aussi, car il se déroulera dans le cadre de la décentralisation, dans les régions, dans les départements et les communes. Autant dire que les fédérations ne pourront seules être efficaces. Il faudra une implication très forte cette fois-ci des Comités Régionaux, des Comités départementaux quand ils existent, des associations de pilotes dans les communes. Avec le soutien des fédérations, c'est concrètement sur le terrain, en local que se jouera la partie. Il ne faudra pas se contenter de faire appel aux fédérations ; mais du fait de la décentralisation, des pouvoirs de décision donnés aux régions, départements et communes à qui la propriété des terrains sera transférée, la pérennité de ceux-ci dépendra en très grande partie de la capacité des pilotes concernés à se montrer déterminés, entrepreneurs, réactifs et unis toutes activités confondues. Plus de terrain, plus de vol.

Vous l'avez constaté, les enjeux ne manquent pas.

Ce rapport moral n'est bien entendu pas exhaustif. Il vous a tracé les grandes orientations suivies et traitées par le Comité Fédéral, les résultats obtenus, mais aussi les difficultés qui restent à vaincre, les progrès qui restent à réaliser. Votre approbation, s'il en est ainsi, doit marquer votre accord sur la pertinence de ces orientations politiques et votre reconnaissance de la qualité et l'efficacité du travail accompli par notre comité fédéral. Mais aussi un encouragement à continuer dans le même sens. Il faudra au futur Comité Directeur autant de volonté, de détermination et d'engagement pour poursuivre la voie tracée, celle du développement de notre activité sous un régime réglementaire que nous devons défendre pied à pied : un bel avenir en lequel nous devons croire ensemble.

Je remercie aujourd'hui, au terme de notre mandat, les membres du comité directeur et l'équipe administrative fédérale pour le travail accompli dans des conditions parfois difficiles, dans le doute parfois, mais toujours avec la foi en la mission que vous nous avez confiée.

## Dernière minute

L'EAS (Europe Air Sport), l'organisation qui représente les Aéroclubs Nationaux et les Fédérations Aéronautiques européennes, a décidé de ne pas proposer à la Commission Européenne un amendement à l'annexe II consistant à étendre l'exclusion du domaine de l'EASA les aéronefs jusqu'à 600Kg comme le souhaitaient des fédérations et des constructeurs étrangers, dans la majorité des cas pour des raisons uniquement commerciales. Cet amendement aurait risqué de faire glisser l'ULM vers la nouvelle classe LSA (Light Sport Aircraft) américaine qui n'a pas que des avantages. L'EAS a ainsi adopté la position de la FFPLUM dont le combat essentiel reste de préserver à tout prix la réglementation ULM telle que nous la vivons en France et que nous envient les pilotes étrangers. Nous nous sommes déjà longuement expliqués sur le sujet (ULM-Info n°51 page 6) et l'AG de la FFPLUM s'est très majoritairement prononcée sur la politique à suivre.

Le Sky Ranger : volez assuré(e)



Le kit complet Jabiru : 26 000 € TTC  
(moteur, hélice et instruments inclus)



**AEROSKY**

« Aérodrome de Montauban »  
Tél : 05.63.03.49.38  
Fax : 05.63.91.99.43  
info@aerosky.fr



# » Rapport financier 2004

présenté à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Planeur Ultra Léger Motorisé du 19 mars 2005

**Voici les comptes annuels 2004. Je vous avais indiqué, l'année dernière, en vous présentant les comptes 2004, que le bilan prévisionnel était tendu. Les résultats, dont je vais vous faire la lecture, prouvent que mes inquiétudes étaient justifiées et que malgré une augmentation de la cotisation et une augmentation des adhérents, le compte de résultat est légèrement déficitaire.**

## ➔ Cotisations

9841 adhérents ont cotisé à notre fédération ce qui correspond à un montant de 484.523 €, le montant des cotisations 2003 s'élevait à 412.145 €.

Les quotes parts jeunes et comités régionaux ont été affectées à la commission "Jeunes" pour un montant de 14.672 € et à la commission "Comités Régionaux" pour un montant de 33.727 €.

Le solde de 436.124 € a été affecté au fonctionnement fédéral.

## ➔ Investissements

Au cours de cet exercice nous avons effectué des investissements indispensables au bon fonctionnement de notre fédération :

● logiciel informatique	10.489 €
● logiciel comptabilité	3.301 €
● équipement pour stand fédéral	2.296 €
● équipement salle de réunion	10.527 €
● équipement informatique siège	880 €
● soit au total	27.493 €

Nous avons sorti des immobilisations le logiciel comptabilité qui était entièrement amorti pour une valeur de

3.684 €

Les investissements de l'année 2001 s'élevaient à 52.200 € ceux de 2002 à 42.261 €, et ceux de 2003 à 58.965 €.

Le solde de l'emprunt qui avait été souscrit en 2001 pour financer les travaux du Siège d'un montant initial de 22.867 € est de 3.667 € en principal.

## ➔ Recettes et dépenses globales

Les dépenses globales liées au fonctionnement des commissions s'élèvent à 583.749 €.

Les recettes globales liées au Siège et au fonctionnement des commissions s'élèvent à :

● Ministère des Sports	212.121 €
● DGAC	100.000 €
● solde fonds dédiés ( 2003-2004)	37.192 €
● part FFPLUM sur commissions	40.857 €
● cotisations et participations adhérents	193.579 €

TOTAL 583.749 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement du Siège et de la vie fédérale s'élèvent à pour 2004 :

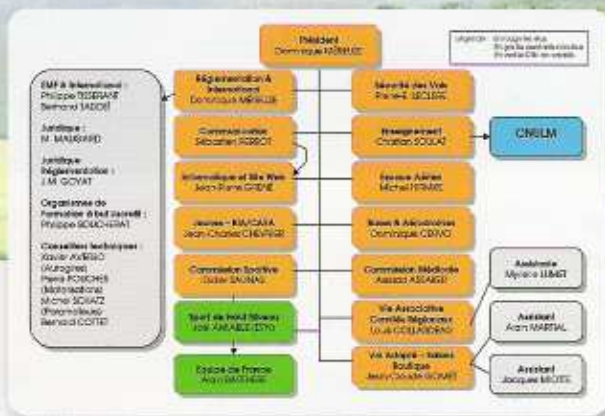
TOTAL	650.074 €	634.637 €
Solde déficitaire		15.437 €
TOTAL	650.074 €	650.074 €

Ce déficit s'explique surtout par une forte augmentation des dépenses des postes communication médias, publications (cartes VFR, ULM INFO, Liasses Licences-Assurances, Guide de l'assurance...) imprimerie, routage et affranchissements métropole et surtout DOM-TOM, etc. Les postes énoncés ci-dessus et qui ont généré les plus fortes augmentations de dépenses, ont été ciblés, étudiés, et feront l'objet d'une attention toute particulière en 2005 ; ceci afin d'atteindre une meilleure maîtrise de ces coûts qui sont pourtant indispensables, et de nous amener à réaliser de nouveau un solde positif. Nous devons noter par ailleurs que les résultats positifs enregistrés depuis plusieurs années nous ont permis de nous constituer une trésorerie fédérale saine qui nous permet de faire face sans aucun problème à cette difficulté conjoncturelle de 2004, difficulté qui ne met en aucun cas les finances fédérales en difficulté.

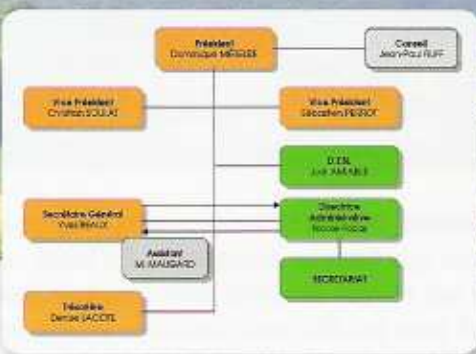
Le solde déficitaire sera affecté, après approbation des comptes, au compte de report à nouveau.



Le Comité Directeur au 20 mars 2005



Le Bureau Directeur



⇒ Cotisations 2006

Bien que notre budget 2005 soit tout particulièrement placé sous le signe de l'austérité, le coût de la vie lui, hélas, ne va pas s'arrêter d'augmenter. Après en avoir délibéré, le comité directeur de votre fédération a décidé de vous proposer une augmentation en 2006, de l'ordre de 3% sur la cotisation de base ce qui la portera à 54,70 € au lieu de 53 €. Viendront s'ajouter, si vous en formulez le souhait,

les services annexes (EPJ, ULM-info, etc...) dont nous ne connaissons le montant qu'en fin d'année 2005. Le Comité Directeur de votre fédération et moi même vous remercions de la confiance que vous nous accordez en étant toujours plus nombreux à vous fédérer, cela permet à la fédération de mener à bien sa mission et de poursuivre ses actions.

La trésorière - Denise LACOTE

# carbone

**PENDULAIRE ENTièrement EN COMPOSITE**  
 ALLIANT CONFORT - SÉCURITÉ - ÉCONOMIE  
 MOTEUR NISSAN-SROLL - LE 4T AU PRIX DU 2T -  
 CONSOMMATION EN CROISIÈRE 8L/H

89250 CHEMILLY / YONNE - 0386479388 - 0607472555 - AVIATEC-ULM.COM



## ► Ambitions pour les jeunes

**Les aides aux jeunes, pilotes et instructeurs, continuent sur les mêmes bases que l'année précédente. En 2004, ce sont 120 jeunes qui ont obtenu une aide pour préparer leur brevet de pilote et plus de 300 vols découvertes qui ont été soutenus par la fédération.**

C'est une part très importante de notre budget qui y est consacrée et qui est chaque année en expansion. Pour 2005, nos objectifs sont de poursuivre voire d'augmenter, si possible, les aides fédérales aux jeunes licenciés membres d'une structure affiliée. Les informations sont sur le site à la rubrique : Espace pilote - spécial jeunes. N'oubliez surtout pas de nous faire parvenir le formulaire d'ouverture de dossier dès le début de la formation. Les demandes sont classées par ordre d'arrivée et nous ne pouvons plus accepter, pour des raisons de planification financière, des dossiers de « régularisation » c'est-à-dire de demande d'aide simultanée avec l'ouverture de dossier.

Pour les formations de type BIA (brevet d'initiation aéronautique) et CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique) les aides à la promotion de ces examens continuent. Il semble que les procédures d'inscription au CAEA et de reconnaissance d'équivalence avec la qualification d'instructeur soient appliquées de façon diverse selon les académies concernées. Si vous avez des témoignages significatifs, faites-les moi parvenir par courrier ou Email (ffplum@ffplum.com) à la fédération. Notre ambition est d'obtenir une plus grande clarification et surtout des règles nationales qui s'appliquent de la même façon dans toutes les académies concernées.

A bientôt et bons vols à tous. **Jean-Charles Chevrier**

- **Aide 15-25 ans** Une majoration est accordée aux élèves qui sont titulaires du BA et/ou qui suivent leur formation au sein d'un établissement ayant reçu le label fédéral.
- **Aide à la formation des pilotes**
  - 305 € - Montant de base
  - 400 € - Montant accordé au candidat suivant sa formation au sein d'un établissement ayant reçu le label fédéral
  - 457 € - Montant accordé au candidat détenteur du BA
  - 550 € - Montant accordé au candidat détenteur du BIA, et suivant sa formation au sein d'un établissement ayant reçu le label fédéral
- **Aide à la formation des instructeurs bénévoles** ● 1 525 € - Montant fixe

## ► Formation Instructeurs bénévoles Aides à la Formation 2005 - 2006

La vitalité et le développement des petites structures associatives parfois éloignées des grands centres écoles de formation, nécessitent la possibilité locale de pouvoir développer l'instruction ou le perfectionnement des pilotes. C'est aussi la possibilité d'améliorer la sécurité par la présence et les conseils d'une compétence reconnue.

A l'exemple des origines de l'aviation et de ce qui se pratique avec succès dans la plupart des autres fédérations sportives et de loisirs, l'existence de formateurs bénévoles permet un accès facilité vers les jeunes publics. C'est le bénévolat qui est aujourd'hui le cœur du tissu associatif que représentent nos clubs et nos fédérations.

Il permet de générer une véritable activité économique : Constructeurs, centre de formation, presse spécialisée, entretien, voire administrations...

Soucieuse de répondre à cette demande, la FFPLUM avec le concours de la DGAC propose des aides à la formation d'instructeurs bénévoles par une subvention pouvant représenter jusqu'à 40% (plafond : 1525 €) du coût de la formation d'instructeur.



**www.ulmparis.com**

**IMPORTATEUR FRANCE**  
serge.ge@wanadoo.fr  
Aérodrome de Meaux-77450 ESPLY  
01 60 04 76 00

**XT 912 aile Streak III**  
conçu à la fois pour le voyage et les loisirs  
110 à 135 Km/h - 222 Kg

**VELIPLANE .COM**

**Centre ULM agréé**  
Multi-axes, pendulaire, paramoteur  
formation pilotes et instructeurs

*La qualité au rendez-vous...  
Venez donc faire la différence...*

..... Frédéric HUGUES, contacte-nous.....  
Pub

En contrepartie de ces aides financières il est établi un contrat tri-partite formalisé entre : le Club / la FFPLUM / l'Instructeur, impliquant de sa part l'engagement d'assurer pour une durée de 3 ans, la formation des élèves pilotes et leur perfectionnement au sein d'un club et sans rémunération.

Vous souhaitez faire partager avec d'autres votre Passion du vol en ULM ? Vous avez une âme de pédagogue doublée d'une bonne expérience aéronautique ? Voilà les premières conditions requises pour proposer votre candidature pour devenir instructeur bénévole au sein de votre club.

Pour en savoir plus vous pouvez contacter la FFPLUM ou votre Comité Régional, voir aussi le site Internet de la Fédé : rubrique "espace Club" ou vous pouvez télécharger les informations sur ce sujet.



**Louis Collardeau**

Commission des Comités Régionaux et de la vie associative

# Championnats de France

Le championnat de France s'est déroulé du 04 au 07 mai à VICHY sur l'aérodrome de CHARMEIL sous la responsabilité du Comité Régional AUVERGNE, dont le président Monsieur MOLLARD et toute son équipe, avec la ville de VICHY ont oeuvré au mieux pour que cette manifestation soit une fête.



Il était précédé d'un stage d'entraînement du groupe France de trois jours auquel étaient conviés les pilotes inscrits au championnat. L'expérience fut bonne et à renouveler. Cette année étaient inscrits au championnat 69 compétiteurs, dont 53 équipages,

qui se décomposent ainsi :

- 22 classiques (1 autogire bi, 5 pendulaires mono, 10 pendulaires bi, 3 multi-axes mono et 3 multi-axes bi).
- 31 paramoteurs dont 3 étrangers et 2 biplaces.
- 12 régions étaient représentées.

Il est à noter la présence d'un équipage très jeune (moyenne d'âge 21 ans) en pendulaire biplace qui s'est classé 5<sup>e</sup> pour leur première participation, il s'agit de Messieurs BEOLET et PELOFI de la région Rhône- Alpes

Clas.	Équipage	Cl.	Pls.	Marque & Type d'ULM	Aile	Moteur
AB	RIVOLIER/BERNARD	1	1 287	AX 07	-	912 S
MM	MERY/DUPUIS	1	3 582	Humbert Aviation-Mot J3 cet	-	912
MM	PLASSART/STERVINGU	2	3 178	Dyb'Aero-MCR	-	912
MD	BAUDOUIN/BERTARD	3	1 851	Humbert Aviation-Tétraz	-	912
MM	CHEVILLET	1	4 000	Amateur-Micro 8	-	377
MM	PEIT	2	832	Amateur-Micro 8	-	447
MM	LEBLEU	3	614	B & F-FK 9 Mark 2	-	912
PB	GROBY/RAPITEAU	1	3 798	Pegasus Quantum	iXess	912
PB	TAILLEBRESSE/FAUCHER	2	3 370	Air Création-Tanarg	iXess	912
PR	BRASSAERT/SOYER	3	3 204	DTA-Combo	Dynamic 15/430	Hirth
PB	PASCAL/VITRY	4	2 413	Air Création-Clipper	iXess	582
PB	BEOLET/PELOFI	5	2 342	DTA-Combo	Dynamic 15/430	582
PB	MARTIN/MARTIN	6	2 047	Air Création-Clipper	XP 15	582
PB	CHAUMEREUIL/FRESHIER	7	2 037	Air Création-GTE	XP 15	582
PB	BOUCHET/BOUCHET	8	1 934	Air Borne-Edge XT	Streak III	912
PB	THOMAS/BLONDIAUX	9	682	Cosmos-Phase II	Top 12.9	582
PB	MARIE/MUINDS	10	235	Amateur	02	VW 1800
PM	BOURON	1	3 402	Amateur-Microbiel	Chaser	Hirth F23
PM	MATHIEU	2	2 573	Amateur	0	Arrow 500
PM	PAPEAU	3	2 132	Air Création-GT BI	Quartz 10	503
PM	GUYON	4	1 584	Air Création-Racer	XP 11	462
PM	MARCHAL	5	1 084	Cosmos-Bridulin	Top 14.9	503

Le temps n'était pas totalement avec nous, mais des épreuves ont eu lieu : 4 en classique, 7 en paramoteur. Il y a eu un peu de casse surtout sur les PA, car le terrain même roulé n'était pas idéal.

Pour la première fois le trophée BARCOUDA qui récompense la région la plus méritante a été attribué à la région CENTRE.

Pour l'organisation des championnats de France 2006, pensez, dès à présent à poser votre candidature auprès la commission sportive.

**Didier Salinas**  
Commission Sportive



## Les championnats du Monde d'ULM 2005

### 20-28 Août 2005

CHAMPIONNAT  
DU MONDE

# ULM 2005



[www.ffplum.com](http://www.ffplum.com)

à Levroux

se dérouleront du 20 au 28 août 2005 et, en cette année du centenaire de la FAI, c'est la France qui a la charge de cette organisation majeure.

La FFPLUM s'appuie sur le savoir faire du club des "Ailes Motorisées" qui a déjà organisé, avec succès, les championnats d'Europe d'ULM en 2000.

Denise LACOTE, Présidente du club, recevra l'ensemble des compétiteurs et accompagnateurs sur son terrain.

Suite à l'échec des Championnats d'Europe d'ULM 2004 organisés par le Portugal, nous n'avons pas droit à l'erreur.

Vous pourrez suivre l'avancement du dossier sur le site de la FFPLUM.



# Le Parachute

sa commande  
sa sécurité

En vol

# Un dispositif à ne pas négliger

## En cas d'absolue nécessité,

## **un geste, un seul**



# Ansol

## Vérification du positionnement de la sécurité (goupille ou cadenas)

## A effectuer **AVANT et APRÈS le vol**

(à inclure dans votre pré-vol)



96 bis rue Marc Sangnier  
94704 MAISONS-ALFORT Cedex  
☎ 01 49 81 74 43 - Fax 01 49 81 74 51  
e-mail : [ffplum@ffplum.com](mailto:ffplum@ffplum.com) - [www.ffplum.com](http://www.ffplum.com)



# Boutique FFPLUM 2005

Portez le logo de notre fédération !

## Nouvelle Collection

### Parka 3 en 1 — Prix : 60,00 €

100% nylon enduction PVC  
Tailles : M, L, XL, XXL  
Coloris : Veste Noire  
Gilet beige



Nouvelle  
Collection

Veste  
+  
Gilet

Qualité  
et  
technique



### Chemisette popeline

Prix : 22,00 €  
Coloris : blanc.  
100% coton, manches courtes.  
Tailles : S, M, L, XL, XXL.

Nouvelle  
Collection



### Veste polaire zippée

Prix : 34,00 €  
Coloris : marine.  
100% polyester, anti-peluche.  
Tailles : S, M, L, XL, XXL.

### Veste femme Allizée

Prix : 38,00 €

100% polyester  
avec enduction PVC,  
intérieur matelassé,  
coupe cintrée. Coloris : beige.  
Tailles : S, M, L, XL



### Polaire femme

Prix : 28,00 €  
100% polyester,  
anti-peluche.  
Couleur : Bleu Iris  
Tailles : S, M, L, XL, XXL.



Le  
confort du  
polaire

Nouvelle  
Collection

### Pantalon et Gilet Safari

Prix : 70,00 €

Coloris beige  
100% coton lavé CANVAS.  
Tailles : S, M, L, XL, XXL.



### Gilet seul

Prix : 40,00 €

Tailles : S, M, L, XL, XXL.  
100% coton lavé CANVAS.  
Col montant avec cordon de serrage.  
1 poche intérieure.  
2 grandes poches avec rabat.  
1 poche téléphone.  
1 poche zippée avant.  
1 grande poche A2 zippée.  
Doublure filet sur le haut du corps.  
Rabat velcro sur toute la longueur du zip.  
Cordon de serrage à la taille.

Nouvelle  
Collection



### Blouson Pilote unisexe

Prix : 55,00 €

Coloris : navy. Fourrure de col  
amovible. 100% nylon épais doublé  
Ouatine. 1 poche intérieure /  
1 extérieure + 5 pochettes  
sur bras gauche.  
Tailles : S, M, L, XL, XXL.

Le  
look  
pilote

### Pantalon seul

Prix : 40,00 €

Tailles : S, M, L, XL, XXL.  
2 poches sur côtés.  
3 poches basses  
Taille élastique avec ceinture  
réglable fournie.  
Cordon de serrage sur le bas  
du pantalon.  
2 poches A2 (1 zippée et 1 à rabat)

100%  
coton  
lavé  
Canvas

### Tee-shirt col V

Prix : 10,00 €

Couleurs : Bleu ou Blanc  
100 % coton peigné, certifié 165gr  
Tailles : M, L, XL, XXL

2  
Couleurs  
au choix



Nouvelle  
Collection

### Tee-shirt Femme col V

Prix : 10,00 €

Col en V - Couleur : Blanc  
95 % coton peigné, 5% élastomère  
Tailles : S, M, L, XL.





### Banane ORINICO

**Prix : 9,00 €**

Dim. 19x5x11cm, polyester 600D.



### Casquette

**Prix : 9,00 €**

broderie frontale, couleur : Marine ou Beige  
Taille unique.

### Bob toile microfibre

**Prix : 9,00 €**

broderie latérale, couleur : Mastic.  
Taille unique.



### Sac à dos

**Prix : 10,00 €**

Dim. 27x38cm, Coloris : marine.  
Polyester 600D.

## Porte-clés



### 3 classes ULM

Anneau avec émerillon - Résine de synthèse  
Finition nickelée brillante  
Recto 5 couleurs - Verso gravé

**Prix unitaire : 6,00 €**



3 axes (Dim : 55x30 mm.)



Paramoteur (Dim : 55x40 mm.)



Paramoteur chariot (Dim : 55x40 mm.)



Pendulaire (Dim : 55x40 mm.)

## Carte VFR

**ULM 2005**

Decouvrez tous les terrains.  
**Prix : 14,00 €**



### Écussons Prix : 5,00 €

Tailles : 7,5 cm x 8,5 cm  
Dos thermocollant  
écussons NU - écussons PILOTE  
écussons INSTRUCTEUR (sur justificatif)



### Porte-clés mousse

**Prix : 3,00 €**

Avec curseur.



**Pin's Prix : 3,00 €** Diamètre : 22mm.



### Le DVD du Tour 2004

**Prix : 25,00 €**

## Bon de commande

merci de livrer cette commande

M.  Mme.  Mlle.  Sté, Club, etc.

NOM (EN MAJUSCULES)

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

COMMUNE

Merci de noter votre téléphone

Votre e-mail



DESIGNATION	TAILLE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
			€	€	
Minimum de commande : 14,00 € (sauf Écussons et Carte VFR)				MONTANT TOTAL DES ARTICLES	€
*FRAIS DE PORT (Franco métropolitaine et Corse)				PORT	€
• Écussons ou Carte VFR : 1,00 €				TOTAL EN EUROS	€
• Autres articles : Forfait 8,00 €					
• FRANCO À PARTIR DE 300 €					

Dom-Tom & étranger nous consulter

Règlement à la commande, par chèque ou mandat postal :  
FFPLUM - 96 bis, rue Marc Sangnier - 94704 - MAISONS ALFORT Cedex

# La liste des instructeurs 2005



Voici la liste des instructeurs FFPLUM classés par région avec leur pratique.

Les formateurs d'instructeurs figurant sur le fichier du SFACT de janvier 2005 et affiliés à la FFPLUM sont en rouge.

### Alsace

67-68

**FRIETSCH PIERRE P**  
1 RUE DU FILTS 67000 STRASBOURG  
03.88.23.54.04 - 06.20.71.87.00  
pierefrietsch@wanadoo.fr

**LEDIG CHARLES P M**  
9 RUE DES CHAMPS 67400 KALFFENHEIM  
06.83.61.21.16

**SOULAT CHRISTIAN P M**  
2 RUE DE GENEVE 67840 FEGERSHEIM  
03.88.64.12.66 - 06.86.91.54.34  
soulat.christian@wanadoo.fr

**CZERW ALAIN M**  
19 RUE DE SOULTZ 68120 RICHMILLER  
06.11.10.54.79 - alain.czerw@laposte.net

**WARTH JEAN LUC M**  
7 RUE PRINCIPALE 68320 KUNHEIM  
03.89.49.13.81 - 06.81.17.06.52  
luc@elococaparamoteur.com

**RINGENBACH DANIEL P**  
12 RUE DES BLEUETS 68440 HABSHEIM  
03.89.54.40.25 - 06.80.87.63.47  
03.89.28.32.74 - ringenbach.d@vtr.net

**BAILLARGEAU PIERRE M**  
CENTRE ULM VIEUX FERRETTE  
ROUTE DE DURMENACH 68480 VIEUX FERRETTE  
06.83.86.89.92 - ulm.developpement@club-internet.fr

### Aquitaine

24-33-40-47-64

**CAMARA PATRICK P**  
24200 SARLAT LA CANEDA  
95.53.59.66.85 - 08.17.44.54.70  
patrick.camara@wanadoo.fr

**RENZI GERALD P**  
LE BOURG 24210 AZERAT  
05.53.05.28.58 - 06.23.64.24.77  
gerald.renzi@wanadoo.fr

**CLAESSEN JEAN LUC M**  
LE TOULPIER 24250 DOMME  
06.80.72.44.51 - 05.53.26.18.08  
ulmvasion@ulmvasion.com

**GOUZILH BERNARD P**  
RUE DE LA DRONNE 24490 LA ROCHE CHALANS  
05.53.91.17.76 - 06.80.27.46.19

**LE ROUX BENOIT P**  
LE BUZET 24700 MENESPLET 06.84.82.71.06

**ZELLER ROBERT M**  
AERODROME 33190 FLDUDES  
05.56.61.14.42 - 06.14.30.17.81

**PUYJOLON BERNARD P**  
10 RUE CERÉY 33200 BORDEAUX  
05.57.22.35.77 - 06.23.32.02.78 bpuyjolon@free.fr

**ARCHAMBAUD PHILIPPE M**  
19 PLACE FAUBOURGUET 33210 PREGNAC  
06.08.42.89.67 - parcmambaud@tiscali.fr

**TERRASSON PIERRE M**  
COURGÉAUT N°1 33390 ST PAUL  
05.57.42.14.69 - 06.81.94.40.28 choterm@aoi.com

**SANCEO RENE M P**  
74 AVENUE HAUT MEDOC  
33460 CUSSAC FORT MEDOC  
95.57.88.50.10 - 06.22.44.83.25

**BERTAYOU GUILAIN P**  
25 RUE AUGUSTE RENOIR 33600 PESSAC  
05.56.37.86.21 - aguila@paramoteur@wanadoo.fr

**GUILLEN BRUNO P**  
68 AVE DE LEDGNAN 33850 LA BREDE  
05.56.78.45.15 - 06.83.83.23.03  
bruno.guillen@wanadoo.fr

**ORTET DENIS M**  
303 ROUTE DE MONT DE MARSAN  
33850 LEDGNAN  
05.56.84.81.81 - 06.15.31.19.22 - 05.56.64.17.72

**BARAT NICOLAS M**  
MOULIN DU HAUT 33190 NOAILLAC  
06.86.40.73.14 - 05.56.61.25.96  
nbas@wanadoo.fr

**THIERRY XAVIER M**  
284 RUE ANDRE CADILLON  
40000 MONT DE MARSAN  
05.58.06.28.35 - 06.85.77.68.09  
05.50.46.79.54 - xavierthierry@bouygol.fr

**JALOUSTRE RENE M**  
4 RUE DU MARAIS 40530 LABENNE  
05.59.45.42.54 - rene.jaloustre@libertysurf.fr

**PENIN EMMANUEL P**  
339 RUE DES BRUYERES 40600 BISCARROSSE  
06.14.15.32.73 - emmanuel@free.fr

**HOURTILLAN JEAN LUC P M**  
LALDET 47250 GUEPIN  
06.03.49.82.31 - jhourtillan@aol.com

**DROUOT ANDRE M**  
FERME JEAN ROGER  
LES GRANGES 47260 FONGRAVE 06.86.67.42.09

**DELMOTTE ROBERT M P**  
DREUILLES 47300 PUJOLS 05.53.40.85.52

**BOUCHERAT PHILIPPE P**  
GARLET SUD 47360 MONTPEZAT  
05.53.95.08.81 - 05.53.95.08.81  
ulmstex@wanadoo.fr

**TAILLEBRESSE PATRICIA P**  
16 RUE BERNADOTTE 64000 PAU  
05.59.27.31.42 - ptaillebresse@wanadoo.fr

### Auvergne

03-15-43-63

**JERGEAGUET PHILIPPE P**  
LE COLMBIER 03140 FOURILLES  
04.70.56.66.09 - info@jetpocket.com

**GENANT JACQUES P**  
L'HERMINIE 43200 ST MAURICE DE LIGNON  
04.71.56.41.92 - 06.87.33.95.15  
aquilar43@aol.com

### Basse Normandie

14-50-61

**BILLIAN CLAUDE SERAPHIN M**  
CHEMIN DU CLOS THOURIN  
14130 BONNEVILLE LA LOUVE  
02.31.65.43.55 - claudebilian@wanadoo.fr

**SIMONET HAUTECLAIRE M**  
QUARTIER DE COURTEVAL 14400 NOSLES  
02.31.92.46.89

**ALIX WILLIAM P**  
2 C RUE DE L'ÉGLISE  
14610 COLOMBY SUR THAON  
02.31.08.06.53 - 06.61.17.63.83

**LOUTREUIL JEAN CLAUDE P M**  
2 IMPASSE BERTIN 14780 LION SUR MER  
02.31.97.21.92 - 06.14.14.36.96  
02.31.96.85.09 - jean-claude.koumjil@wanadoo.fr

**MULIN DIDIER P**  
4 CHEMIN DES COGNETS  
50530 DRAGEY RANTHON  
02.33.48.67.48 - 06.07.54.91.42

**LEPERLIER ANDRE M P**  
15 RUE DE PARIS 61100 FLERS  
02.33.65.07.54 - 06.07.10.24.22  
02.33.96.28.31 - fairaviation@free.fr

**CORDET CLAUDE M P**  
46 RUE DE CHERNÉBRUN 61300 LAIGLE  
02.33.24.33.78

### Bourgogne

21-58-71-89

**CLAIR JEAN YVES P**  
18 RUE DU TIRE PESSEAU 21000 DIJON  
03.80.45.11.40 - 06.80.27.22.52  
jean-yves.clair@libertysurf.fr

**FINET GILLES P M A R**  
66 RUE PALL CLAUDEL 21000 DIJON  
03.80.43.46.93 - 06.80.02.37.10  
gilles.finet@wanadoo.fr

**GUY RENAUD P**  
8 ROUTE DE TROYES 21121 DAROS  
03.80.35.68.00 - 06.80.00.89.93  
03.80.35.68.01 - r.guy@wanadoo.fr

**BERTRU RAYMOND M**  
71 RUE DU LAC 21140 PONT ET MASSENE  
03.80.97.11.29 - 06.86.58.53.09  
raymond.bertru@worldonline.fr

**LAFITTE ANDRE GEORGES M P**  
AERODROME 21200 BEAUNE  
03.80.22.42.90 - llmbealine@wanadoo.fr

**SANTOS MORALES BARTOLOME P M**  
16 BD DES CLOMERS 21240 TALANT  
03.80.35.61.09 - 06.70.72.38.11  
03.80.35.64.25 - bartokome.santos@free.fr

**ROUSSEL ALAIN R**  
10 RUE D'ALMON 21340 NOLAY  
03.80.21.75.63 - 06.71.20.78.01 AERD21@free.fr

**BARBIE DENIS P**  
LA TOUR 21410 FLEURY SUR DUCHE  
03.80.33.65.78 - 06.62.27.57.41  
denis.barbie@free.fr

**CHEYLUS DANIEL M**  
7 RUE MARGUERITE MOUTIN  
21400 RUFFEY LES ECHIREY  
03.80.36.00.15

### Bretagne

22-29-35-56

**MERIGLIER PIERRE-PHILIPPE P**  
8 ROUTE DE PLDUNEZ 22660 PLOURIVO  
06.09.83.33.27 - 02.96.20.91.18

**PLASSART LAURENT M P**  
AEROPORT DE MORLAIX 29600 MORLAIX  
02.98.88.78.78 - 06.08.94.67.46  
02.98.88.71.01 - WESTULM@aol.com

**MILLASSEAU JOEL M**  
14 PEN AR ROZ BOHAST  
29640 PLOIGONVEN  
02.98.82.06.89 - 06.82.06.41.78  
joel.millassseau@caranall.com

**DEGARDIN JEAN PIERRE M**  
99 RUE DE SAINT CYR 56300 QUER  
02.97.75.79.67 - 06.74.57.36.14  
degardin.jean-pierre@wanadoo.fr

**SIMON ANDRE P M**  
48 RUE DE KERLOUHES 56650 BELZ  
02.97.55.54.12 - 06.80.78.37.21

**LECUYER GERARD M**  
1 RUE ST JEAN 56300 PONTIVY  
02.97.25.45.08 - 06.75.98.07.44  
GMAILLEY.JC@wanadoo.fr

### Centre

18-28-36-37-41-45

**MAZZOCATO THIERRY M**  
42 RUE LITTRE 18000 BOURGES  
02.48.24.62.00 - 06.14.63.28.93  
THIERRY.MAZZOCATO@laposte.net

**SANCHEZ DANIEL P**  
48 RUE D'ALRON 18000 BOURGES  
02.48.68.54.47 - 06.84.61.45.69

**BEAUX NERVE P**  
LES CLOUS 18170 MORLAC  
02.48.56.26.52 - 06.11.12.43.23  
nerveulm@aol.com

**PATTE ALEXANDRE P**  
MELLAY 2815 WABON  
02.37.99.17.17 - 02.37.99.12.64

**PENEAUX RAYMOND R**  
LE HAUT BOIS 28240 NEAUCE  
02.37.81.13.21 - MARITINE.PENEALD@free.fr

**WADOVAIR GUY P M**  
AERODROME 28240 CHAMPFRONT EN GATINE  
02.37.49.86.23 - 06.14.59.14.91  
02.37.49.89.96 - INFO@ulmfrance.com







**FARCI SERGE** **P M**  
72 IMMEUBLE BALTHAZAR, ZAC STE THERESE  
97419 LA POSSESSION  
02.62.44.96.69 - 06.92.69.33.51

**FERRIER FRANCOIS** **M**  
33 CHEMIN GRUCHET, 97424 PITON ST LEU  
02.62.34.16.06 - 02.62.34.16.08 rapera@wanadoo.fr

**BOMBA-MIR DIDIER** **M**  
40 CHEMIN BOSSE LE BERNICA  
97435 ST GILLES LES HAUTS 02.62.22.70.56  
06.92.66.65.72 didier.bomba-mir@wanadoo.fr

**SOULAS ALAIN** **M**  
34 RUE DES SAPHIRS QUARTIER FRANÇAIS  
97441 STE SUZANNE 02.62.58.79.14  
06.92.20.27.36 alain.soulas@wanadoo.fr

**BREYSSE GERARD** **P**  
67 RUE MARTHE BACQUET, 97460 SAINT PAUL  
02.62.43.02.59 - 06.92.65.06.06 - 02.62.45.63.08

**BOULY PASCAL** **R**  
B.P. 14065 98803 NOUMEA, 06.87.79.40.82  
687 79 40 82 - 687 26 48 79 pleinvent@tagoon.nc

**STAES GILBERT** **P M**  
BP 13332 MAGENTA 98803 NOUMEA CEDEX  
06687.77.88.42 GILBULM@tagoon.nc

**FORTIER FRANCOIS** **M**  
B.P. 15830 LOTISSEMENT LES OASIS TINA  
98804 NOUMEA, 06.83.56.70.76 - 687 35 18 37  
fortier.fm@tagoon.nc

Monde

Suisse et  
Allemagne



**BARREY OLIVIER** **P M**  
ROUTE DE BILLENIS 70  
CH-1081 BILLENIS  
00417962501055 info@bm-ulm.com

**FERMAUT DOMINIQUE** **M**  
BRUHLSTRASSE 3  
D-75223 NIEFERN-ÖSCHELBRDYN  
0049 7233 94 3043 - 06.86.27.79.94  
0049 7233 94 3044 dominiquefermaut@aol.com

Formateurs d'instructeurs

**M** Multiaxe **P** Pendulaire **R** Paramoteur

retrouvez toutes  
les infos fédérales  
[www.ffplum.com](http://www.ffplum.com)



## ► Plate-forme de Pouançay

Un exemple de création de terrain très  
réussie en Poitou Charente, dans la Vienne,  
à l'initiative du club ULM Puiss.

Le projet a été soutenu par les élus locaux.  
Madame Le Sous-Préfet, le Maire, le Député, le  
Sénateur, par ailleurs Président du Conseil Général, ont  
participé à la journée d'inauguration organisée par le  
club le 4 juin dernier.



## Le pendulaire à votre portée !

- Position ergonomique et réglable
- Réservoir protégé, 30, 50, 65 L
- Matériaux aéronautiques
- Centre de gravité bas
- Mât basculant
- ...



### Appareils

- complets
- en kit

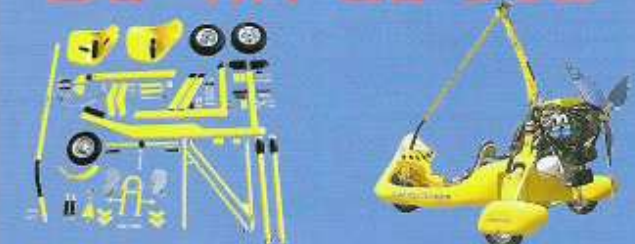
Kit mono 447  
7 679 € TTC

Kit biplace 503  
9 070 € TTC

Kit biplace 582  
11 328 € TTC

# AQUILAIR

Du kit au 912



Tel 04 75 03 05 88 [info@aquilair.com](mailto:info@aquilair.com)



# » Des "avions en papier" sur la BA 113 de St Dizier



Le samedi 4 juin 2005, à l'initiative de l'armée de l'air  et dans le cadre de sa politique de communication, les aéroclubs de l'aviation légère et ultra légère des départements limitrophes de la région de St Dizier, étaient invités à venir en vol sur la BA 113. (Haute Marne)

Crédit photo : PHOTOCOM BA 113

Si le mauvais temps avait freiné l'ardeur de quelques pilotes arrivés par voie routière, nombreux étaient ceux qui avaient bradés les turbulences aérologiques, bien installées ce jour là. Il n'est pas coutume de voir ainsi réuni, sur une de nos plus importantes bases de chasse, des avions de tourisme et des Ulm, multiaxes et pendulaires. Accueillis dès leurs arrivées par le Colonel Girier commandant la base, et après quelques mots de bienvenu autour d'un rafraîchissement, les invités furent dirigés vers la salle de briefing des Escadrons. Les relations entre l'aviation militaire et de loisirs furent évoquées par le Lieutenant-colonel Tardy, pilote de chasse, pratiquant et enseignant le pilotage sur multiaxes, lors de ses loisirs. Tous retiendront que si le ciel est le domaine de nombreux utilisateurs, le partage de celui-ci est soumis à des règles strictes. C'est en connaissant mieux les missions et besoins de chacun, que les vols pourront s'effectuer dans le respect des uns et des autres, et ceci dans un cadre sécuritaire.



autour duquel les discussions furent animées et passionnées. Enfin, ils furent dirigés vers la tour de contrôle, au sein de laquelle les missions d'assistance aux profits de notre aviation de loisir, furent longuement évoquées. En fin d'après-midi, les pilotes ravis de leur incursion dans le domaine aéronautique militaire, repartirent vers leurs terrains respectifs. Ils se souviendront sans doute avec bonheur, de l'opportunité offerte par la base aérienne, de mieux connaître ceux qui comme eux, sillonnent le ciel et partagent la même passion.

Christian Soulat.



Les visiteurs purent ensuite, approcher un appareil "Jaguar", bientôt remplacé par le "rafale",



la référence paramoteur



Champion d'Europe 2000 et 2002  
Champion du Monde 2001 et 2002

importateur



moteurs, Corsair



hélices carbone



casques-radio

stages paramoteur - voyages - boutique

3 moteurs :  
Top 80, Corsair 172 et 185 125

4 modèles :  
PAP 1000, 1250, 1400 et 8i

Chassis acier inox, housse secours,  
démontables en 2 ou 3 parties



parFums d'aventure...

Andalousie - du 30/10 au 05/11/05

Costa Rica - du 04 au 19/02/06

Maroc - du 05 au 12/03/06

Hongrie - du 01 au 09/04/06



## » Baptêmes... Restez prudent !

Les baptêmes de l'air en ULM doivent être appréhendés avec prudence tant pour des questions d'ordre réglementaire que d'ordre fiscal et encore sous l'angle de votre assurance.

### POUR LES "PROFESSIONNELS".

Pour les pilotes ou instructeurs ULM - propriétaire(s) indépendant(s) ou salarié(s) d'entreprise(s) - régulièrement inscrit(s) et identifié(s) avec N° SIREN et SIRET au R.C.S., titulaire de l'emport de passager, assuré(s) en RC Biplace et en l'absence de texte relatif au(x) pilote(s) professionnel(s) ULM la seule question à se poser et celle de l'assurance de l'entreprise et de l'assurance personnelle du pilote. **Référez-vous à votre Guide de l'assurance ULM 2005.**

Il s'agit là d'une activité purement commerciale de transport aérien public mais il n'existe pas de texte réglementaire à ce sujet pour l'ULM.

Par contre s'ils interviennent en prestataire de services pour le compte d'une autre entreprise, d'une association, etc.. comme par exemple lors d'une journée de démonstration organisée par une coopérative agricole ou lors d'une fête votive avec publicité pour les baptêmes ils entrent alors sous la

réglementation des manifestations aériennes pour lesquelles l'assurance « manifestation » et la déclaration sont obligatoires.

### POUR LES PILOTES PRIVÉS ou DE CLUB.

La question est tout autre.

#### Pilote privé

Pour un baptême, un vol d'initiation ou de découverte sans rémunération (-avec- c'est un autre problème) le pilote doit être breveté biplace avec emport passager et assuré en RC aéronef biplace. La question de la rémunération directe ou indirecte relève du droit fiscal mais aussi du droit du travail (travail et rémunération dissimulés...) et votre assurance ne vous couvrira plus. Renseignez vous auprès d'Air Courtage Assurances.

Un bon conseil : l'heure de vol ULM n'est pas si chère ; ne soyez pas pingre mais généreux : offrez le baptême !

#### Dans un Club

Pour un baptême, un vol d'initiation ou de découverte non rémunéré, le pilote instructeur -ou non mais autorisé par le Président - et sur l'ULM utilisé habituellement exploités par le club doit être breveté biplace avec emport passager. Votre passager sera couvert par le biais de l'assurance RC Aéronef biplace souscrite par votre Club.

Pour un baptême, un vol d'initiation ou de découverte rémunéré : seuls les instructeurs sont habilités à ces activités rémunérées pour le compte du Club. Cependant les pilotes non instructeurs bénéficiant d'une expérience suffisante peuvent toutefois être garantis après autorisation expresse préalable du Président du

Club affilié et/ou de l'instructeur licencié du Club. La liste de ces pilotes doit être communiquée à la FFPLUM.

En l'absence de texte réglementaire spécifique relatif aux baptêmes de l'air en ULM il paraît nécessaire et par pur « parallélisme des formes » de regarder comment la question est traitée pour l'avion ou l'hélicoptère.

Le décret n°98-884 du 28 septembre 1998 a modifié le Code de l'aviation civile et fixe désormais les modalités réglementaire du déroulement des baptêmes de l'air -en avion ou hélicoptère- dans son article D. 510-7.

« Afin d'encourager le développement de l'aviation légère, un aéroclub peut faire effectuer, en avion ou hélicoptère [rien est dit pour l'ULM] par des membres bénévoles ; des vols locaux à titre onéreux au profit de personnes étrangères à l'association, aux conditions fixées ci-après.

Le vol local est, pour l'application du présent article, un vol de moins de trente minutes entre le décollage et l'atterrissage [cette limitation ne s'applique pas aux ULM cf. Art. R 330-1 III du code de l'aviation civile] , n'impliquant pas de transport entre deux aérodromes et durant lequel l'aéronef ne s'éloigne pas à plus de 40 km de son point de départ.

L'aéroclub doit être un aéroclub agréé dans les conditions fixées par le ministre chargé de l'aviation civile. Il doit souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile tant à l'égard des personnes transportées qu'à l'égard des tiers, n'effectuer ni démarchage ni publicité à titre onéreux et limiter cette activité à moins de 8% des heures de vol totales effectuées dans l'année civile, les heures effectuées en vol local dans le cadre de manifestations aériennes étant non comprises dans ce décompte.

Les aéronefs utilisés ne peuvent être que ceux habituellement exploités par l'aéroclub. »

Pour tous les vols rémunérés, le Club doit établir une facture ou au minimum un reçu pour les sommes perçues en sachant que pour « les baptêmes réalisés dans le cadre du Club au profit des personnes non membres du Club, hors les 6 manifestations exceptionnelles, sont soumis à la TVA sauf si le chiffre d'affaire (vente de biens et/ou services au non membres) est inférieur à 27 000.00 €.



Michel Maugard  
Commission juridique



## Quand le commercial taxe le bénévole

Dire que l'administration française est lente, c'est largement la sous-estimer. Nous possédons aujourd'hui les preuves, ou en tout cas de fortes présomptions qu'elle peut, quand elle le veut, retrouver la vitesse du guépard, la souplesse du singe, la rapidité d'adaptation du caméléon et la détermination du castor. Connaissez-vous un projet gouvernemental datant d'octobre 2004, faisant l'objet d'une loi en décembre 2004, d'un projet d'arrêté en février 2005, pour une application en juillet 2005 ? Combien d'entre nous ont déjà eu l'exemple d'une telle rapidité, d'une telle priorité ? Combien d'entre nous en ont rêvé pour l'IFR (vol aux instruments) privé, le vol de nuit, le CNRAC, etc. Le projet a pour objectif de faire payer, à ceux qui les génèrent, les coûts théoriques représentés par leur activité aéronautique. Nous croyions, pilotes privés ou professionnels, que l'infrastructure qui permet nos activités était financée par nos impôts : il n'en est rien. La plus grande partie est financée par la taxe sur le transport aérien, payée par chaque passager commercial. Il se trouve que la LOLF (La loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances) est passée par là. Cette loi qui redessine le cadre budgétaire français vise deux objectifs : d'abord orienter la gestion publique vers les résultats et la recherche de l'efficacité, et ensuite renforcer la transparence des informations budgétaires. Qui s'en plaindrait ? On demande donc aux gestionnaires des fonds publics un engagement sur des résultats, en ligne avec des objectifs fixés dans des programmes, par ministère, sur la base d'une budgétisation et non plus par nature de dépense. En conséquence, tout budget d'une administration doit dorénavant décrire ce qui ressort des activités dites « régaliennes » (au titre des obligations de l'État de droit, payées sur les impôts et taxes) et des activités de services, financées par des « redevances », perçues en contrepartie des services rendus. La taxe par passager passe donc dans le budget général, tout en étant abaissée (car redevances en plus signifient taxes en moins dans le cadre de l'équilibre budgétaire), et la DGAC doit trouver chez ses « utilisateurs » de quoi faire payer ses « services ». Là se posent deux questions : la nature et les coûts de ces « services », et la qualité de ceux qui doivent payer pour eux. Dans une présentation du 27 avril dernier, la DGAC (direction générale de l'aviation civile) affirmait que ses fonctions de contrôle qui devraient être financées par « des redevances pour services rendus » lui coûtaient 85 millions d'euros. Sur cette somme, la DGAC entend à court terme récupérer 50 millions d'euros. La part de l'aviation légère dans les 85 millions d'euros serait de 23 millions d'euros. Parallèlement le coût global du GSAC est de 22 millions d'euros, déjà financés aujourd'hui. Ce que ne dit pas ce texte, c'est que l'aviation générale a déjà payé sa part. Elle l'a même payé deux fois : en cash et en nature. En cash. Ces « services », ou dénommés tels, couvrent les interventions de la DGAC en vue d'attestations « d'aptitude techniques » et de contrôle de personnels, de matériels ou d'organisations. Dans ce domaine, la complexité extrême demandée par des règlements entièrement conçus dans l'esprit, et sur



**« Lorsque la DGAC pense dépenser 23 millions d'euros pour les utilisateurs de l'aviation légère, elle s'interroge moins sur la qualité de ses services et la baisse de leur coût, que sur la manière de les refacturer. »**

le modèle, de l'aviation commerciale entraîne pour notre aviation des surcoûts de réalisation des opérations et de gestion de leur contrôle, qui ont déjà largement et indûment coûté à la collectivité et aux « utilisateurs ». La nature et le coût des « services rendus » n'ont que très peu à voir avec les besoins réels de l'aviation générale et sportive. La preuve en est que ces méthodes, inadaptées pour nous, n'ont en rien amélioré le point-clé d'existence d'une administration comme la DGAC : la sécurité des vols. Aucune des procédures alourdies de certification d'avion, de formation, de procédure médicale, d'exploitation et de maintenance n'a amélioré nos statistiques de sécurité ces vingt dernières années. Par contre le surcoût en est énorme, et les heures passées par les ateliers ou les instructeurs à faire du papier ne le

sont pas auprès des avions ni des élèves. Et aucun nouveau modèle d'avion quadriplace sûr, simple, moderne n'a pu sortir certifié d'ateliers français. Pour acheter moderne, achetez autrichien ou « Lorsque la DGAC pense dépenser 23 millions d'euros pour les utilisateurs de l'aviation légère, elle s'interroge moins sur la qualité de ses services et la baisse de leur coût, que sur la manière de les refacturer. » américain, voire tchèque ou australien. Le modèle de l'aviation commerciale, largement favorisé par la DGAC, nous est donc tragiquement défavorable. En nature. Nous avons même payé une seconde fois : en centaines de milliers de kilomètres cube d'espace aérien privatisé pour les compagnies commerciales. Ces vingt dernières années, le ciel de France s'est mis au service du transport commercial. Nous en bénéficions tous, c'est sans doute logique. Mais en tant que pilotes privés, nous en sommes justement... « privés ». Les espaces de classe A, C et D, théoriquement ouverts pour ces derniers, sont à la disposition quasi uniques, en tout cas prioritaire, de l'aviation commerciale, et nous impose par ailleurs des équipements dont nous nous passerions bien. Là enco-

re l'aviation commerciale nous fait payer son existence ! Pour ces deux raisons déjà, l'aviation légère et sportive, et l'aviation générale, à travers ses ateliers, ses usines (celles qui restent), ses centres de formation, n'a pas à payer ces nouvelles redevances. Mais puisque ce budget est le nôtre en tant que citoyens, proposons quelques solutions pour abaisser les coûts. La remise en cause de l'escalade paperassière actuelle, la vraie décentralisation au niveau des acteurs du monde aéronautique des responsabilités de contrôle (sans qu'une entité complémentaire vienne systématiquement contrôler les contrôles) est une première réponse. Exemples : qu'est-ce qui justifie la nécessité de faire viser nos prorogations de licence par la DGAC, alors qu'un FI ou FE déjà délégué par elle a validé un contrôle en local ? Qu'est-ce qui justifie qu'une entité médicale centrale reçoive les rapports des médecins déjà homologués par elle ? Qu'est-ce qui justifie les aberrations administratives imposées à un meeting ou à un terrain comme celui de La Ferté-Alais ? Dépenser 2,4 millions d'euros annuels en surveillance des manifestations aériennes est une économie largement gaspillée ! Il est symptomatique de noter que la principale simplification par rapport à la situation actuelle, proposée le 27 avril dernier, consistait en... la possibilité de payer les redevances par carte bleue et par paiement anticipé !! Avant de nous parler « redevances », il faudrait peut-être nous parler « services ». Tant qu'à payer, autant le faire pour ce dont on a besoin, pas pour les besoins des autres.

Pierre DUVAL, pilote privé.  
Info Pilote/mai2005.



**ULM les secrets du rêve à la pratique**  
Par Michel HORVILLE.

Sur le modèle de ce que l'auteur a déjà fait pour la moto, un livre pratique et fonctionnel sur le monde de l'ULM. Editions ETAL.



**Carnet de vol**  
Par Thierry BARBIER.

Du rêve, de l'aventure, Madagascar en passant par l'Afrique, des photos magnifiques ! Edition Alternatives.

# TOUR ULM 2005



10<sup>e</sup> édition



du  
6 au 13  
août 2005



INSURED BY  
AIR  
Aviation & Industrial Risks  
COURTAGE ASSURANCES

www.air-assurances.com

L'engagement permanent

# AIR COURTAGE ASSURANCES

Votre partenaire assurance  
spécialisé en aviation

Le courtier de la FFPLUM (ULM),  
FFV (Vol à Voile), FFG (Giraviation),  
RSA (Réseau du sport de l'air)

Une équipe dynamique et professionnelle  
à votre écoute et à votre service.



**Actualités ULM :**

**Notre gamme de produits 2005**

**Dans le formulaire Licence assurance 2005**

- **Responsabilité Civile Utilisateur**
- **Responsabilité Civile Aéronef**
- **Individuelle accident**  
à hauteur de 16 000 € et Europ Assistance

**Nos offres additionnelles (nous consulter)**

**Individuelle accident :** Pour des capitaux complémentaires à votre licence assurance, en cas de Décès ou Invalidité (jusqu'à 160 000 € en plus)

**Assurance Casse au sol :** Pour garantir tous les dégâts matériels accidentels pouvant affecter votre ULM au sol, moteur à l'arrêt

**Assurance Casse au sol et en vol :** Pour les pendulaires, multiaxes, autogires (sous réserve d'acceptation) : pour garantir tous les dégâts matériels accidentels pouvant affecter votre ULM au sol ou en évolution.

**Assurance Hangars**

**Assurance Transport terrestre de votre aéronef :** Si vous souhaitez assurer votre aéronef pour les dommages matériels pouvant survenir pendant le transport terrestre (transport propre compte).

**Assurance RC Organisateur de Manifestations Aériennes**

**Garantie des Accidents de la Vie Privée**

En cas de décès ou d'incapacité permanente supérieure à 7% ou 30% selon formule choisie, pour TOUS les sports sans exception (Y compris ULM, avion, hélicoptère, parapente, plongée sous marine...), pratiqués en qualité d'amateur non rémunéré à titre personnel ou dans un club. Capital Décès : maxima d'indemnisation 1 000 000 €/victime. A des tarifs très attractifs !

**Et encore d'autres offres : complémentaire santé, retraite, placements financiers...**



COURTIER  
DE L'UNION  
DES FÉDÉRATIONS  
GESTIONNAIRES  
D'ASSURANCES

**Nos services dédiés aux pratiquants ULM**

Site Web : [www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com)

Espace adhérents FFPLUM,  
où vous pouvez notamment :

- Accéder à toutes nos offres et souscrire certaines garanties en ligne, par paiement sécurisé,
- Consulter les conditions particulières et générales du contrat fédéral,
- Télécharger la déclaration de sinistre.

Email : [ffplum@air-assurances.com](mailto:ffplum@air-assurances.com)

N° Vert 0 800 777 107

**AIR COURTAGE ASSURANCES**

Hotel d'entreprise «Pierre Blanche» - Allée des Lilas  
BP 70008 - 01155 St VULBAS CEDEX  
Tél. 04 74 46 09 10 - Fax 04 74 46 09 14

A bientôt sur notre site web :  
[www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com) - Espace adhérents

SARL de courtage d'assurances au capital de 9 000 € - Inscrit sur la liste ALCA 422 480 145 RCS BELLEY  
- Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances